

MISSILLAC. Il a mis fin à leur liaison, poursuivi pour harcèlement, il est relaxé

Poursuivi pour harcèlement sur son ex-petite amie et sa famille, un Missillacais d'à peine 20 ans, a été relaxé par le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire le 15 octobre.

Le jeune couple a eu une liaison entre septembre 2022 et juillet 2023. Le père de la jeune fille a déposé une plainte pour harcèlement sur sa fille depuis la rupture, mais également sur sa femme et lui-même. Ceci, alors que la veille, le nouveau petit ami

de la jeune fille aurait fait chuter le prévenu de son-scooter, ce qui ferait l'objet d'un autre dossier.

Le plaignant déplore des passages incessants devant leur domicile, avec insultes, doigts d'honneur, mais aussi de multiples appels téléphoniques, souvent nocturnes, voire des dégradations dans leur exploitation agricole, depuis la séparation, en juillet 2023. Sa femme déclare « avoir peur ». Sa fille aussi. Elle a consulté un médecin à deux reprises et a eu six

jours d'arrêt de travail pour « une anxiété majeure ».

Les plaignants n'étaient ni présents, ni représentés. Le jeune homme a expliqué qu'il devait passer devant le domicile des parents de la jeune fille pour se rendre à son travail et « que les insultes et autres incivilités étaient des deux côtés ». Il a reconnu : « C'est sûr, ce n'était pas intelligent de ma part, je les ai traités de mange-merde parce que je n'ai pas

pu récupérer mes affaires ». Apparemment, il y aurait eu autant d'appels des deux côtés, peu de nuit. C'est pourquoi la procureure a estimé : « Cela ne tient qu'à un fil. Il n'y a pas de caractère répétitif ». Jugeant que l'infraction n'est pas suffisamment étayée, elle requiert la relaxe.

C'est ce qu'a plaidé et obtenu M^e Sophie Roux, après avoir insisté sur la réciprocité des appels et des insultes.